

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1980>



# CAPA le 9 février 2007 : déclaration des élus FSU

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - P.E.G.C. -



Publication date: vendredi 9 février 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Comme depuis plusieurs années, les élus de la FSU dénoncent les nouvelles réductions drastiques de moyens pour la rentrée 2007, notamment au niveau du second degré et des collèges de l'académie de Dijon.

De telles mesures sont de nature à dégrader encore plus les conditions de travail dans la plupart des établissements.

Nous demandons la restitution des moyens supprimés et sommes solidaires des collègues qui résistent à cette logique de régression dans les CTP.

Les difficultés des enseignants face à des enfants souvent sans repères, la charge de travail qui augmente avec la multiplication des réunions, les changements de programmes, de méthodes, l'informatisation, le B2i, les PPRE, la DP3, l'intégration des élèves handicapés d'UPI, tout cela justifie la revendication de moyens supplémentaires et d'un abaissement des effectifs par division pour « une école de la réussite de tous ».

Autre sujet de préoccupation concernant la carrière des PEGC, c'est le  **Brusque changement des règles de promotion à la classe exceptionnelle**. L'application de la note du 12 décembre 2006, qui introduit le passage au mérite, aura des conséquences fâcheuses pour les PEGC concernés, car elle remet en cause le droit, pour chacun, à parvenir à ce grade.

A ce sujet, nous avons adressé un courrier précisant notre position à Monsieur le Recteur. Nous demandions que l'ancienneté de carrière reste l'élément déterminant dans l'établissement des tableaux d'avancement. **Nous espérons une invitation, comme le prévoit le texte paru au BO n°47 du 21 décembre 2006, à un groupe de travail afin de discuter de l'élaboration de ce nouveau barème.**

Nous sommes au regret de constater **à quel point le dialogue social avec les organisations syndicales n'est plus d'actualité**, puisque la circulaire précisant les décisions de Monsieur le Recteur vient d'être affichée dans les collèges.

Nous nous opposerons à ce que des collègues ayant atteint le 6ème échelon de la hors classe, qui auraient dû être promus avec l'ancien barème, soient exclus de la classe exceptionnelle par des avis défavorables de l'inspection et/ou des chefs d'établissement.

**Un point positif** : nous avons pris bonne note du courrier adressé par Monsieur le Ministre, à Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs en date du 31 octobre 2006, précisant qu'ils - je cite - « ne sont pas liés par les avis défavorables émis par les corps d'inspection ou les chefs d'établissement pour inscrire ou ne pas inscrire un agent au tableau d'avancement »

Ceci devrait nous permettre d'envisager l'extinction très prochaine de la classe normale des PEGC.

**Les élus de la liste FSU (SNUipp-SNES-SNEP)**



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de Second degré